



SESSION
14/09/2015

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Eglise de Mélas
Remise en état Sacristie
DRAC – Demande
d'aide.

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Quinze, le Quatorze Septembre dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 27
Absents : 2

Présents : MM Chambert, Cotta, Delhomme, Durand, Faisse, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffe, Guillot, Jouve, Mazellier, Menini, Michel, Monge, Noël, Pereira-Rios, Pévérèlli, Roche, Saez, Schmitt, Ségueni, Sirvent Ollero, Tolfo.

Pour : 27
Abstentions : ...
Contre : ...

Excusé(s) : Curtius-Landraud (pouvoir à Tolfo), Dumas (pouvoir à Jouve), Michelon (pouvoir à Durand), Pereira-Rios (pouvoir à Michel), Roche (pouvoir à Cotta), Dolard, Johannais.

Secrétaire : Mr Jouve.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis la démolition de la cure, la sacristie attenante est restée en l'état.

Considérant les problèmes possibles d'infiltration, ainsi que l'aspect complètement inesthétique de ce bâtiment par rapport aux abords aménagés,

Considérant l'étude de l'Architecte Bruno JOUVE réalisée en 2013,

Considérant l'estimation du projet de rénovation, uniquement extérieur, de la sacristie pour un montant de 40 000 HT.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

- décide d'engager les travaux de rénovation extérieurs de la sacristie de Mélas pour un montant de 40 000 HT et dit que la dépense sera inscrite au Budget 2016.

- sollicite l'aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Départemental de l'Ardèche pour obtenir les subventions correspondantes.

- autorise Monsieur Olivier PEVERELLI, en sa qualité de Maire, à signer tous les documents afférant à ce dossier.

Pour extrait conforme
Le Maire



Transmis à la Préfecture
et affiché le : 16/09/2015.